

2023

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOP1 délivrée au titre
de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en nos centres certifiés et animées par des **formateurs certifiés** INRS OPPBTP, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations d'entretien, maintenance sur matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.**

Vos interlocuteurs

Christine TEISSIER
04 66 29 85 02 - 06 63 47 84 13
c.teissier@acerfsformation.com

Conseiller en formation
04 66 29 85 02
conseil@acerfsformation.com

RISQUES PLOMB



A l'état de poussière, le plomb est un produit cancérigène, mutagène et reprotoxique. Le code du travail impose l'information et la formation à la sécurité des travailleurs susceptibles d'être exposés (Article R4412-87 du Code du travail – CMR)

NOS FORMATIONS

Pour répondre à cette obligation nous vous proposons des actions de formation spécialisées dans nos centres d'Aigues-Vives et de Bagnols-Sur-Ceze

CENTRE AIGUES-VIVES

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates	
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	5 jours 35h	12,13,18,19,20 Janvier 9,10,13,14,15 Février 9,10,15,16,17 Mars 13,14,19,20,21 Avril	11,12,22,23,24 Mai 8,9,14,15,16 Juin 6,7,11,12,13 Juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	03 et 04 Janvier - 12 et 13 Janvier - 9 et 10 Février - 9 et 10 Mars- 13 et 14 Avril – 11 et 12 Mai – 8 et 9 Juin 6 et 7 Juillet	

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	1 jour 7h	20 Janvier – 15 Février – 17 Mars – 21 Avril – 24 Mai – 16 Juin – 13 Juillet
Opérateur de chantier		04 Janvier - 13 Janvier – 10 Février – 10 Mars – 14 Avril – 12 Mai – 9 Juin – 7 Juillet

FORMATION RISQUE PLOMB	27 et 28 Mars	30 et 31 Mai	20 et 21 Juillet
------------------------	---------------	--------------	------------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3	30 Janvier	05 Mai
----------------------------	------------	--------

Centre ACERFS Formation certifié
ZA Lallemande, RN 113 – 30670, AIGUES-VIVES

- Plateforme pédagogique
Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe
intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de formation
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Retraite & Santé au travail



LES + ACERFS

- **FIT-TEST** (test d'étanchéité et/ou de morphologie)
- **UMD** : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT,
- Site technique canalisation et couverture,
- Apprentissage de **l'écriture d'un mode opératoire** par nos experts amiante,
- **Ateliers pédagogiques spécifiques** selon les métiers

**Formation « Assistant(e)
Administratif(ve) Amiante »**

2 et 3 Mars

17 et 18 Juillet

2023

www.acerfsformation.com



Certification qualité
QUALIOPI délivrée au titre
 de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION



« Prévention du risque amiante » - Sous-section 4

Selon art. R4412-144 à R4412-148 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

CENTRE BAGNOLS-SUR-CEZE

Centre ACERFS Formation certifié
 130 Route de Saint Gervais, 30200 Bagnols-Sur-Cèze

- Plateforme pédagogique
Amiante de 400m² climatisée
- Formation enveloppe
intérieure, extérieure, génie civil, toiture
- 5 salles de réunion
- Vestiaires, douches H/F
- Base de vie, salle de détente
- Parking privatif
- Unité Mobile de Décontamination
Pédagogique conforme aux exigences

Carsat Ressources & Santé au travail

Qui est...

L'ENCADRANT TECHNIQUE ?

Il possède une responsabilité sur les décisions technico-commerciales, les études et l'établissement des documents techniques ou contractuels est amené à procéder à l'analyse des risques avant intervention sur MPCA (matériaux pouvant contenir de l'amiante), et à décider des méthodes et moyens à mettre en œuvre, de la préparation de l'opération au repli du chantier incluant la gestion des déchets.

L'ENCADRANT DE CHANTIER ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement de chantier est amené, sous la responsabilité de l'encadrement technique, à maîtriser l'organisation, la sécurité et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'ENCADRANT CUMUL DE FONCTIONS ?

Dans le cadre de son activité prévention, l'encadrement mixte est également amené à maîtriser l'organisation, la sécurité, et le déroulement d'une intervention, de l'installation au repli du chantier et au traitement des déchets.

L'OPERATEUR DE CHANTIER ?

Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux, et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, des modes opératoires.

FORMATION PREALABLE

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	5 jours 35h	5,6,9,10,11 Janvier 2,3,6,7,8 Février 6,7,13,14,15 Mars 6,7,17,18,19 Avril 9,10,15,16,17 Mai 1,2,5,6,7 Juin 3,4,10,11,12 Juillet
Opérateur de chantier	2 jours 14h	5 et 6 Janvier – 2 et 3 Février – 6 et 7 Mars 6 et 7 Avril – 9 et 10 Mai – 1 et 2 Juin 3 et 4 Juillet

RECYCLAGE dans les 3 ans suivant la formation préalable

Catégorie	Durée	Dates
Encadrement de chantier Encadrement cumul de fonctions Encadrement technique	1 jour 7h	11 Janvier – 8 Février – 15 Mars – 19 Avril – 17 Mai – 7 Juin – 12 Juillet
Opérateur de chantier		6 Janvier – 3 Février – 7 Mars – 7 Avril – 10 Mai – 2 Juin – 4 Juillet

FORMATION RISQUE PLOMB	23 et 24 Janvier	13 et 14 Avril	19 et 20 Juin
------------------------	------------------	----------------	---------------

FORMATION ADR Chapitre 1.3	31 Mars	13 Juillet
----------------------------	---------	------------

Formation « Assistant(e) Administratif(ve) Amiante »	25 et 26 Mai
---	--------------



Qui est concerné ?

Le risque amiante est présent dans tout bâtiment construit avant le 1er juillet 1997. De ce fait les professionnels (quel que soit leur statut : entrepreneurs, salariés, intérimaires...) de tous les corps de métier du bâtiment sont concernés.

Découvrez les dates des sessions

du centre Aigues-Vives

au dos de cette feuille